

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 juillet 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 3 juillet 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Martine BERGER-SABATIER

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 68

**Etaient présents : 56 (dont 5 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY – Alain GRIOL (suppléant) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC – Dominique MALLIE (suppléante) - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 34**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Christine ROUSSIN - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ

**Excusés ayant donné pouvoir : 12**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Sébastien BERNARD a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Sébastien DUPOUX a donné pouvoir à Patricia GIELLY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Odile PILOZ - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

## Transport

### 140-2024 Mise en place du programme « Savoir rouler à vélo » année scolaire 2024-2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-8 et R.1111-1 ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 24 décembre 2019 dite loi d'orientation des mobilités (LOM) ;

**Vu** le code des transports et notamment ses articles L. 1231-3 et L. 1231-4, par lesquels la Région peut déléguer, par convention, toute attribution ainsi que tout ou partie d'un service ou plusieurs services énumérés auxdits articles du même code ;

**Vu** la délibération n° 37911 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 23 et 24 février 2021 relative à la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités et au partenariat avec les Communautés de communes ;

**Vu** la délibération n° 20-2021 en date du 30 mars 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) relative à la non-prise de compétence proposée par la loi d'orientation des mobilités au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** la délibération n° 20-2021 en date du 30 mars 2021 du Conseil communautaire de la CCBDP relative à la convention de coopération en matière de mobilité entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AOM locale) et la CCBDP (AO2), signée en février 2023 ;

**Vu** la délibération n° 035-2023 en date du 28 mars 2023 du Conseil communautaire de la CCBDP relative à l'approbation du schéma des mobilités durables ;

**Considérant** sa délégation de compétence sur les mobilités actives, et conformément au plan d'action du Schéma directeur cyclable adopté en Conseil communautaire du 29 novembre 2022, la CCBDP propose de déployer, pour l'année scolaire 2024-2025, le programme « Savoir rouler à vélo » dans les établissements scolaires (niveau primaire) des communes de son territoire ;

**Considérant** que pilotage du projet est réalisé par la CCBDP (Pôle aménagement) en lien étroit avec le Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (Etat, Education nationale). De ce fait, le « Savoir rouler à vélo » sera inscrit comme fiche action suite à la convention cadre relative à l'établissement du Territoire éducatif rural (TER) des Baronnies en Drôme Provençale (*délibération n°002-2024 du 13 février 2024*) ;

**Considérant** que, pour l'année scolaire 2024-2025, dix écoles et onze classes ont été retenues et bénéficieront du programme, prioritairement ouvert aux classes de CM ayant la possibilité de réaliser la formation jusqu'au bloc 3 selon le plan de financement suivant :

année scolaire 2024/2025			
Dépenses		Recettes	
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Montants (TTC)</b>	<b>Financier sollicité</b>	<b>Montants (TTC)</b>
Prestations (pédagogie) pour 10 classes	10 450,00	<b>Programme Génération vélo (Certificat Economie Energie - CEE)</b>	
Petits équipements (casques, chasubles)	550,00	Fonctionnement (animation)	50% 5 225,00
		<b>ETAT - Agence Nationale du Sport -</b>	
		<b>Projet Sportif Territorial Savoir Rouler à Vélo</b>	
		Fonctionnement (animation)	30% 3 300,00
		Fonctionnement (petits équipements)	275,00
		<b>Total des financements</b>	<b>80% 8 800,00</b>
			-
		<b>Autofinancement CCBDP</b>	<b>Montant (TTC)</b>
			2 200,00
		<b>Total autofinancement CCBDP</b>	<b>20% 2 200,00</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>Montants (TTC)</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>Montants (TTC)</b>
	11 000,00		11 000,00

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la mise en place du programme « Savoir rouler à vélo » pour l'année scolaire 2024-2025, tel que précisé ci-dessus ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,  
Martine BERGER-SABATIER



Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/07/2024

Mise en ligne le : 24/07/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240709-140\_2024-DE  
en date du 23/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 140\_2024